

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2024**

Le conseil municipal dûment convoqué le 22 avril 2024 s'est réuni en session ordinaire lundi 29 avril 2024 à 20 heures 00, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Michèle Courbrant, Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Nathalie Lavergne, Jean-Marc Monfefoul, Régis Ongaro, Jérôme Peyrat, Sandra Roche, Marie Salles, Jacques Tuneu

Secrétaire de séance : Sandra Roche

I - PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2024

Il est demandé de corriger le point sur la vitesse à Gaillardou en question diverse en précisant qu'outre M Secrestat, conseiller départemental, Le Maire était présent.

Le projet du procès verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril a été approuvé à l'unanimité des membres.

II – ELECTION DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

Monsieur le maire explique que suite à la démission de la première adjointe, Michèle COURBRANT, il convient d'élire de nouveaux adjoints.

Il appelle à candidature.

PREMIER ADJOINT

Sandra Roche se présente au poste de première adjointe, après vote du conseil municipal elle est élue à 11 voix pour.

DEUXIEME ADJOINT

Jacques TUNEU se présente au poste de deuxième adjoint, après vote du conseil municipal, il est élu à 11 voix pour.

TROISIEME ADJOINT

Nathalie LAVERGNE se présente au poste de troisième adjointe, après vote du conseil municipal, elle est élue à 11 voix pour.

M Le maire rappelle que Nathalie LAVERGNE était conseillère déléguée relevant des relations avec les associations, le sport et l'environnement. Elle gardera ces fonctions également en étant troisième adjointe.

Un poste de conseiller délégué se libère et propose de nommer un nouveau conseiller délégué aux affaires scolaires.

Nicolas GUILLEMET se propose, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à le nommer délégué aux affaires scolaires.

Marie SALLES reste conseillère déléguée aux affaires sociales.

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Nathalie LAVERGNE fait part au conseil municipal qu'elle a reçu une demande du groupe PARIS LONDRES qui propose de faire une animation musicale gratuite dans le village, après discussion il leur sera autorisé d'occuper le domaine public deux fois par semaine de 21h à 23h durant l'été.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.